



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et des transports d'Île-de-France*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 20/01/2022

France Chaleur Urbaine : un nouveau service public qui facilite le raccordement des copropriétés aux réseaux de chaleur



Face à la flambée du prix des énergies et à l'interdiction de renouvellement des chaudières fioul qui entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2022, le raccordement à un réseau de chaleur constitue une solution de chauffage à la fois économique et écologique. Mis en place par l'État, le service France Chaleur Urbaine offre un accompagnement gratuit et personnalisé aux copropriétés qui souhaitent se raccorder ou en savoir plus sur ce mode de chauffage.

Depuis décembre 2020, les tarifs des énergies s'envolent, pesant lourdement sur le budget des ménages. En parallèle, face à l'urgence d'agir contre le changement climatique, les restrictions se multiplient : le 5 janvier 2022 a ainsi été officialisée l'interdiction de renouveler les équipements de chauffage au fioul, qui entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2022. Dans ce contexte, de nombreux Français cherchent une alternative plus économique et plus écologique pour leur chauffage. **Alimentés en moyenne à plus de 60 % par des énergies renouvelables et de récupération locales, les réseaux de chaleur émettent deux fois moins de gaz à effet de serre qu'un chauffage gaz ou fioul, et offrent une solution à prix compétitif et stable, déjà adoptée par plus de 2,4 millions d'équivalent-logements.**

Un réseau de chaleur passe-t-il près de chez moi ? Comment m'y raccorder ? À quel coût ? C'est à ces questions que répond France Chaleur Urbaine, un service public qui offre un accompagnement gratuit, personnalisé et sans engagement aux copropriétés souhaitant en savoir plus sur ce mode de chauffage encore insuffisamment connu. Ce nouveau service, qui fonctionne partout en France, se charge également de faire le lien avec les gestionnaires des réseaux de chaleur et guide les copropriétaires dans toutes leurs démarches, notamment la mobilisation d'aides financières pour leur raccordement.

Depuis son expérimentation au cours de l'été 2021, France Chaleur Urbaine a traité des demandes concernant plus de 1 000 logements, et un raccordement est à l'étude pour près de 300 logements. Fort de cette expérience, le service compte à présent se faire connaître et accélérer son déploiement. Les perspectives sont conséquentes : **rien qu'en Île-de-France, on estime qu'un million d'équivalent-logements supplémentaires pourraient être raccordés aux réseaux de chaleur existants.**

France Chaleur Urbaine, c'est aussi un service qui s'adresse aux acteurs de la filière (agences locales de l'énergie et du climat, syndicats d'énergie, gestionnaires de réseaux...), et co-construit avec ces acteurs. L'objectif : leur fournir les données et outils qui leur sont nécessaires pour faciliter et multiplier les raccordements à leur niveau, et œuvrer ainsi, tous ensemble, à réduire les émissions de gaz à effet de serre en France.

Enfin, bien qu'initialement destiné aux copropriétés, le service France Chaleur Urbaine peut aussi être mobilisé par toute collectivité, administration ou entreprise du secteur tertiaire souhaitant accompagner la réduction de ses consommations d'énergie, imposée par la réglementation (dispositif éco-énergie tertiaire) par un recours à des énergies renouvelables et de récupération.

France Chaleur Urbaine est une start-up d'État portée par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France et développée en partenariat avec la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR). Elle bénéficie du soutien financier de la Direction interministérielle du numérique, de l'ADEME, et de la Direction générale de l'énergie et du climat (Ministère de la transition écologique).

> Pour en savoir plus :

<https://france-chaleur-urbaine.beta.gouv.fr>
france-chaleur-urbaine@beta.gouv.fr



Contact presse :

Magali MAUGER (DRIEAT) – Tél. : 01 87 36 45 37 / Mob. : 07 63 86 85 46